et par leurs violences; enfin, devant leurs châteaux crénelés, comme devant les citadelles des pachas, s'élevait cet argument fatal, inévitable auxiliaire des tyrannies, l'échafaud.

Toutefois, si l'on approfondit cette comparaison de l'état social des temps féodaux avec l'état social de la Turquie contemporaine, on est conduit à reconnaître qu'il existe, entre les faits appartenant à chacune de ces deux époques, des différences graves qui doivent produire des évènements tout-à-fait dissemblables.

Le pouvoir féodal reposait, il est vrai, comme la puissance turque, sur l'emploi de la force brutale; mais, sauf la délimitation tracée par la hiérarchie sociale, la population était homogène, le fanatisme religieux ne s'élevait pas comme une infranchissable barrière entre les oppresseurs et les opprimés. Puis d'ailleurs l'heureuse insluence des lois civiles, et surtout des lois religieuses, avait forcé le pouvoir féodal à observer une certaine réserve, bien éloignée sans doute des sévères prescriptions de la vertu, mais bien éloignée aussi des funestes excès autorisés ou tolérés par les lois turques. Ainsi dans la féodalité, contrairement à ce qui existe maintenant dans la Turquie d'Europe, les races étaient prédisposées à une intime union : elles avaient les mêmes croyances religieuses, les mêmes mœurs, les mêmes usages, elles étaient également fortes, et la tyrannie était tempérée par les douces influences de l'esprit de famille. Des circonstances toutes spéciales, et qui ne sauraient se reproduire de nos jours, vinrent heureusement en aide à ces dispositions favorables. La chevalerie, les croisades, l'accroissement successif du pouvoir royal, l'émancipation des communes, la diffusion des connaissances et de l'instruction, ensin la marche incessante du progrès, préparèrent une fusion qui s'accomplit peu à peu, affaiblissant et abaissant les oppresseurs, fortifiant et élevant les opprimés, jusqu'à ce qu'enfin l'explosion de la grande révolution de 89, renversant le vicil édifice féodal, rétablit le niveau et proclama l'impérissable principe de la souveraineté du peuple.